



LE PIED DE FÉE

LE MAG DE LA VILLE DE LÈVES

#163 - mai - juin 2022



COEUR DE VILLAGE

LES FUTURS AMÉNAGEMENTS DÉVOILÉS



INSCRIPTION AUX SERVICES RENTRÉE 2022-2023

Inscrivez vos enfants sur le Portail familles !
Cet outil, accessible depuis leves.fr, est mis à la disposition des familles pour vous permettre de gérer, de manière simple et rapide, vos réservations aux services périscolaires et extrascolaires, et de régler vos factures en ligne.

Vous pouvez d'ores-et-déjà réserver vos services pour la rentrée de septembre 2022.

Attention : réservation du car scolaire sur leves.fr **avant le 31 mai**.

Les services de la ville restent à votre disposition pour toute question au 02 37 180 180 / contact@leves.fr.



P4

Coeur de village

Les futurs aménagements dévoilés



P14

Actualité



P8

Animation

Fête Vikings



P15

Histoire de Lèves

L'Abbé Ledru, le Don Camillo Lévois



P10

Travaux



P16

Retour en images



P12

Urbanisme

Mes droits & devoirs



P18

A la découverte de nos associations

L'ÉDITO DU MAIRE



Au cœur du printemps s'installe ce doux parfum d'ouverture et de rencontres auxquelles nous aspirons tous. Le printemps est le temps du renouveau, dit-on, et celui de 2022 revêt un caractère tout particulier, puisqu'il nous permet de retrouver tant de moments que nous sommes heureux de partager.

Après deux ans d'absence, le tant attendu repas des anciens revient avec une nouvelle formule, tandis que la saison culturelle bat son plein à l'Espace Soutine et que les associations retrouvent pleinement leurs activités de fin d'année.

C'est aussi le temps des réunions publiques et de nos échanges qui revient petit à petit, alors que nous nous libérons – je l'espère pour de bon – de nos contraintes sanitaires. Vous étiez nombreux à répondre présent lors de la réunion que nous avons organisée début avril sur l'avancée du projet Cœur de village. Les grandes lignes vous en sont présentées dans ce Pied de fée.

Les projets urbains comme environnementaux prennent vie. Les moutons sont arrivés aux étangs et les vignes viennent d'être plantées, pendant que de nouvelles habitations respectueuses du caractère de nos quartiers et de la mixité urbaine et intergénérationnelle de Lèves apportent vie à nos écoles et à la commune. Vos biens prennent de la valeur, preuve de l'attractivité croissante de Lèves, dont chacun peut bénéficier.

A nous tous de poursuivre collectivement ce travail d'amélioration constante de notre cadre de vie, qui trouve son équilibre entre aménagement urbain et économique et protection de notre environnement, tout en respectant et valorisant l'identité, le patrimoine et l'histoire de Lèves.

Se retrouver, c'est peut-être enfin et avant tout faire preuve de solidarité concrète, à l'image de ces familles lévoises qui accueillent des réfugiés ukrainiens et de l'aide que vous avez été nombreux à apporter de manière spontanée, notamment par les dons que nous avons collectés en mars avec la mobilisation de votre municipalité. Qu'il me soit permis, au nom de tous, de vous remercier.

Et c'est peut-être là le plus important : alors qu'en ces 1^{er} et 8 mai nous nous réunissons traditionnellement au Mémorial de Chavannes et au Monument aux morts, rappelons-nous que nous ne sommes jamais à l'abri d'un conflit, et que notre devoir premier est sans nul doute de nous souvenir de ceux qui sont morts pour la France et se sont battus pour notre liberté. Soyons-en les dignes dépositaires.

Rémi MARTIAL
Maire de Lèves
Conseiller départemental



LES FUTURS AMÉNAGEMENTS DÉVOILÉS



Le projet Cœur de village se poursuivra sur la période 2022- 2024 avec l'aménagement du carrefour et des espaces publics, et la mutation de plusieurs îlots urbains.



Interview de Daniel DESGROUAS
Adjoint en charge du cœur de village

P2F : Daniel Desgrouas, où en est le projet Cœur de village ?

Ce projet Cœur de village, qui avait vocation à s'étaler sur une décennie (2015 – 2025), poursuit sa réalisation étape par étape. La restructuration de l'école élémentaire Jules Vallain avance à bon rythme, tandis que les travaux de l'immeuble de la rue de la Chacatière (15 logements et 300 m² de surface ayant vocation à accueillir une maison de santé) ont commencé. Début avril, nous avons dévoilé les futurs aménagements publics lors d'une réunion ouverte à tous.

P2F : Qu'en est-il de ces futurs aménagements ?

Ceux-ci concernant un secteur entier, qui comprend le carrefour des cinq routes, les places de l'Eglise et de Nailsworth, l'ancien Clos Bénin et l'avenue de la Paix jusqu'à l'entrée du quartier du Mousseau. La réflexion porte sur les aménagements publics, mais aussi sur la mutation de différents îlots urbains. Ainsi, nous reconstruirons un nouveau front bâti en lieu et place des actuels bâtiments du secteur de l'ancienne poste et de l'école de musique, et portons une réflexion avec l'habitat eurélien sur la modernisation de la résidence du 16 août, devenue obsolète.

Les travaux, qui pourraient commencer dès cette fin d'année si les marchés publics que nous venons de lancer sont fructueux, s'étaleront en plusieurs phases. Celles-ci seront définies en détail avec l'aménageur, le maître d'œuvre et les entreprises de travaux qui auront d'ici là été désignées par appel d'offre.

P2F : Pouvez-vous nous en dire davantage sur ces travaux à venir ?

L'idée forte est de mieux gérer l'ensemble des trafics qui se sont développés depuis que les actuels aménagements ont été réalisés il y a 50 ans (voitures, camions, transports collectifs, transports doux...) tout en permettant à la vie commerçante de gagner en attractivité. L'expérimentation du carrefour sans feux depuis cet été nous a aidés à définir les aménagements qui nous paraissent les plus pertinents, alors que près de 10 scénarios ont été étudiés depuis un an.

Nous souhaitons aussi améliorer l'aspect visuel de notre Cœur de village, le rendre plus beau, plus moderne et plus agréable à vivre. Pour cela, une réflexion complète a été menée sur le choix des revêtements de sols, du mobilier urbain ainsi que de l'articulation entre les surfaces minérales et les surfaces végétales.

ESQUISSES / PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT



PLACE DE L'EGLISE : réaménagement de la place avec une meilleure liaison entre l'église et la mairie et réorganisation du stationnement.



PARVIS DE LA MAIRIE : parvis et accès mairie réadaptés. Réaménagement minéral et végétal des espaces publics.



CARREFOUR : mise en place d'un principe giratoire entre les rues Hoche Allart, Josaphat, avenue de la Paix et croisement en T entre l'avenue de la Paix et la rue des Grands Prés.



PARVIS DE L'ECOLE : création d'une zone sécurisée pour les piétons et scolaires, réaménagement de 80 places publiques, construction d'un immeuble de logements et commerces.



CHEMINEMENTS PIETONS : création de promenades sécurisées pour les piétons avec notamment la couverture du Couason.



MAIL COMMERCIAL : réorganisation du stationnement minute, élargissement des trottoirs et des terrasses, ralentissement de la circulation.

VIDÉO PROJET "COEUR DE VILLAGE" CONTINUEZ À RÉAGIR

Dévoilée lors de la réunion publique du 04 avril, la vidéo présente les grands principes d'aménagement sur l'ensemble du projet, carrefour, parvis de l'école, aménagements piétons et vélos...

Vidéo disponible sur leves.fr/coeurdevillage. Donnez-nous votre avis par mail à contact@leves.fr ou par courrier à Mairie de Lèves, 4 place de l'Eglise- 28300 LEVES





LES FUTURS AMÉNAGEMENTS

- | | |
|--|---|
| <p>1 Ilot Chacatière (en cours de construction)
- 15 logements sociaux
- 300 m2 de surface de maison de santé</p> <p>2 Couverture du Couasnon pour piétons et vélos
Promenades, cheminements doux</p> <p>3 Clos Bénin
- Aménagement d'un parking de 80 places publiques.
- Accès sécurisé des transports scolaires vers l'école.</p> <p>4 Carrefour du centre-ville et espaces publics
- Mise en place d'un principe giratoire entre les rues Hoche Allart, Josaphat, avenue de la Paix
- Croisement en T entre l'avenue de la Paix et la rue des Grands Prés</p> <p>5 Construction d'un immeuble au Clos Bénin avec logements et surface commerciale</p> <p>6 Traversées piétonnes sécurisées</p> <p>7 Place de l'Eglise et place Nailsworth
- Parking de 15 places
- Espaces réaménagés
- Convergence des liaisons douces</p> | <p>8 Cité du 16 août
Réflexion en cours sur sa mutation, avec Habitat Eurélien.</p> <p>9 Ilot La Poste / école de musique
Mutation urbaine avec la construction d'un nouvel ensemble bâti de logements</p> <p>10 Domaine de la Vallée Royale de l'Eure (en cours de commercialisation)
- 15 terrains à bâtir
- 10 appartements inclusifs pour personnes handicapées</p> <p>11 Avenue de la Paix
Réaménagement, sécurisation de l'entrée du Domaine de la Vallée Royale de l'Eure</p> <p>12 Gloriette
Réhabilitation du petit patrimoine dans le cadre du projet d'Ehpad</p> <p>13 Futur Ehpad de la Fondation d'Aligre
- 97 lits d'accueil permanent dont 14 Alzheimer
- 10 lits d'accueil de jour
- Plate-forme de répit pour les aidants</p> <p>14 Entrée nord
Sécurisation du croisement avenue de la Paix / rue du Mousseau en lien avec le futur Ehpad</p> |
|--|---|

LES ACTEURS DU PROJET



AVEC LE SOUTIEN DE :



FÊTE VIKINGS LES 8, 9 ET 10 JUILLET

SOYEZ AU RENDEZ-VOUS !



Des reconstitutions de batailles entre les Francs et les Vikings se dérouleront le samedi et le dimanche.



■ AU PROGRAMME DE CE WEEK-END FESTIF

VENDREDI 08 JUILLET

Concert de Luc Arbogast
20h30 - église Saint Lazare de Lèves

SAMEDI 09 JUILLET & DIMANCHE 10 JUILLET

▶ Animations dans le Centre-ville

- Reconstitution d'un village Vikings avec atelier tissage, forgeron...
- Reconstitution de camps Vikings
- Un bateau vikings sera à découvrir
- Jeux pour les enfants
- Ferme pédagogique
- Tavernes pour se restaurer
- Banquet Vikings (uniquement le samedi à 19h)

▶ Spectacles / samedi et dimanche

- Spectacle "la bataille Vikings" (un spectacle par jour à 16h)
- Spectacle nocturne "la grande bataille de feu" (uniquement le samedi à 21h30)

▶ Animations aux étangs

- Découvrez l'archerie et entraînez-vous au tir avec l'Arc Club de la Vallée de l'Eure
- Feu d'artifice (uniquement le samedi à 23h)

Fête foraine ouverte tout le week-end sur le parking du Clos Bénin.

Partenaire majeur de l'événement :



■ DEVENEZ BÉNÉVOLE ! RÉUNION LE 30 MAI A 18H



Les bénévoles, commerçants, élus réunis lors de la Fête médiévale en 2017.

Une réunion d'information est organisée à la mairie, dans la salle du Conseil. Lors de cette réunion le programme de la Fête vous sera présenté et nous déterminerons ensemble votre rôle en qualité de bénévole.

■ DEVENEZ PARTENAIRE DE L'ÉVÉNEMENT



DEVENEZ PARTENAIRE - FÊTE VIKINGS 2022

Apportez votre soutien financier et soyez visible sur l'ensemble de nos supports de communication, parmi lesquels un programme imprimé à 50 000 exemplaires.

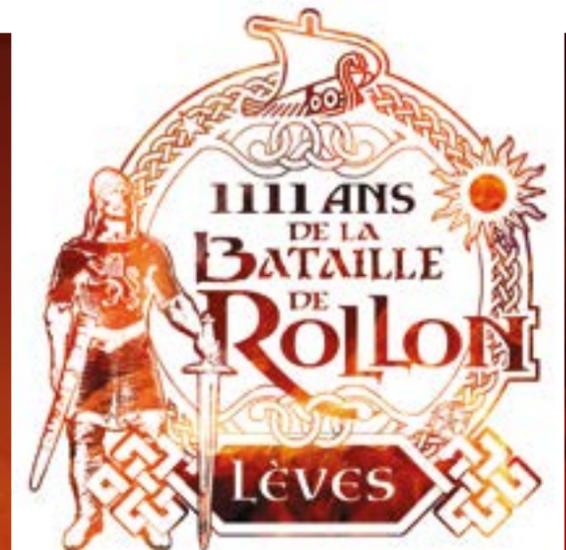
Infos auprès de la mairie : 02 37 180 180 / contact@leves.fr

PRÉPAREZ VOTRE COSTUME !

Venez vous immerger dans l'univers Vikings du X^{ème} siècle et revivez la bataille de Rollon de 911.

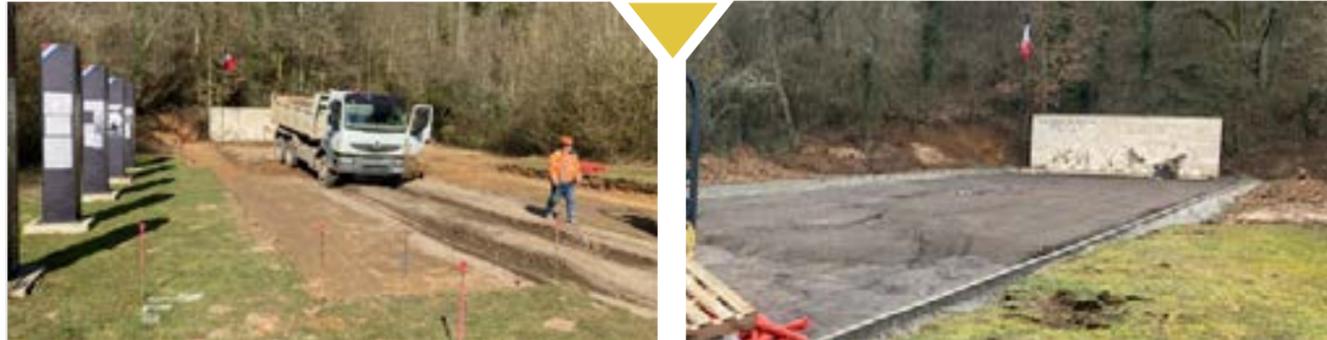
Venez costumés si vous le souhaitez, en famille ou entre amis et laissez-vous transporter dans les couloirs du temps...

Rendez-vous les 8, 9 et 10 juillet 2022
pour un week-end animé, convivial et festif.



TRAVAUX

MEMORIAL DE CHAVANNES



Inauguré en 1961, le Mémorial de Chavannes nécessitait des travaux de protection ainsi que la reprise du parvis avec une nouvelle surface plus adaptée aux cérémonies et à l'accueil des visiteurs. Rendez-vous le 1^{er} mai à 16h pour la traditionnelle cérémonie en hommage aux résistants fusillés.

RUE DE BAILLEAU / GIRATOIRE AVENUE DE LA PAIX



Les travaux de la rue de Bailleau avancent. La première partie est presque terminée, en attente de la dépose des anciens poteaux et de la pose de l'enrobé de surface. Le giratoire avenue de la Paix / rue de Bailleau prend également forme et sera terminé d'ici la fin du printemps.

ÉCO-PÂTURAGE : LES MOUTONS SONT ARRIVÉS



Annoncés dans le dernier Ped de fée, les moutons sont arrivés à Lèves, aux abords du grand étang. Deux femelles et trois petits ont pris possession des lieux sur une parcelle de 5000 m² et vont permettre à la commune de faire de l'éco-pâturage.

ÉCOLE JULES VALLAIN



Les travaux avancent bien et certaines classes seront livrées au retour des vacances de Pâques. La coursive qui permet de relier les deux ailes de l'école est en service (photo de gauche). La cour de l'école a également profité de travaux avec l'installation de nouvelles tables de ping-pong, projet initié par le Conseil municipal des jeunes.

CLOS RENAULT



Les deux projets menés par le promoteur local Pierre et Territoires avancent. Les travaux du futur Clos Renault (34 logements) ont démarré en début d'année tandis que les 14 logements du Clos Chavannes sont bientôt terminés.

CLOS CHAVANNES



SQUARE GRIFFITH



Le square Griffith fait peau neuve avec la réalisation, par les services techniques de la ville, d'un engazonnement et d'une prairie fleurie.

ILÔT CHACATIÈRE



Le chantier de construction de l'ilot Chacatière a démarré sur le site du parc du Bois Lion. Les sociétés BTPO et Poullard ont installé la grue grande hauteur qui servira pour les travaux.

MES DROITS ET DEVOIRS EN URBANISME



Je souhaite changer mes fenêtres, faire une clôture, construire ma maison, diviser un terrain... ?

Nombre de ces opérations sont soumises à une autorisation d'urbanisme. Cette autorisation permet à la commune soit de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme (Code de l'urbanisme, PLU, etc.), soit de préciser les règles en fonction de votre projet. Elle est donc le garant de l'égalité des citoyens et son obtention sécurise la réalisation de votre projet. La réalisation d'une demande d'urbanisme est une étape préparatoire indispensable à vos travaux.

Quelles autorisations dois-je remplir ?

Il existe différents types d'autorisations :

- Déclaration préalable de travaux (DP)
- Permis de construire (PC)

Si vous modifiez l'aspect extérieur de votre habitation ou réalisez des travaux de petites ampleurs, vous devez réaliser une déclaration préalable notamment pour les travaux suivants :

- Construction d'agrandissement, d'extension, de surélévation, d'aménagement de combles avec création de surface de plancher ou d'emprise au sol supérieure à 5m² et inférieure à 40m² dans la zone U du PLU ou 20m² sinon. Également en cas de changement de destination d'un local, par exemple la transformation d'un garage en habitation.

- Aménagement extérieur d'annexes/abris avec création de surface de plancher ou d'emprise au sol inférieure à 20m². On parle d'annexes/abris lorsque votre projet est un carport, abri de jardin, une dépendance, un garage, etc.

- Modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment (rénovation de façade, création/remplacement de portes et/ou de fenêtres, couleur des volets, etc.)

- Installation et/ou modification de clôtures et de portails (y compris entre parcelles privatives).
- Installation d'une piscine y compris hors sol dans certains cas.
- Stationnement d'une caravane plus de 3 mois dans l'année.
- Création d'un terrain à bâtir à partir d'une unité foncière si cette dernière n'étant pas située dans le périmètre d'un monument classé ou inscrit et dont la desserte (accès et réseau) est existante.

Cette liste est non exhaustive et certaines exceptions existent. Pour les travaux plus importants que ceux précédemment cités sur une construction nouvelle ou existante, vous devrez faire une demande de permis de construire.

Après mes travaux ?

Le titulaire d'une autorisation d'urbanisme doit obligatoirement adresser une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) à la mairie pour signaler la fin des travaux. Vous disposez d'un délai de 30 jours après la livraison du chantier pour déposer votre DAACT.

Puis-je régulariser ma situation ?

Le service urbanisme vous proposera de régulariser vos travaux suivant la même procédure en indiquant dans le formulaire Cerfa qu'il s'agit d'une régularisation. Vos travaux devront respecter les documents d'urbanisme en vigueur.

Où puis je obtenir les documents et/ou des informations ?

Les dossiers sont disponibles en mairie et sur le site « service-public.fr ». Cependant, la rédaction, l'impression, la reproduction des formulaires et des pièces ainsi que la complétude de vos dossiers sont de votre responsabilité, les services de la ville ayant principalement une mission d'enregistrement, d'archivages et de police de l'urbanisme. L'instruction des dossiers est réalisée par Chartres Métropole dans le cadre de l'application du code de l'urbanisme et de notre PLU (PLU disponible sur leves.fr). Vous pouvez également vous adresser aux professionnels de l'urbanisme pour vous accompagner dans vos démarches (notaires, géomètres, architectes).

Les services de la ville restent à votre disposition au 02 37 180 180 / contact@leves.fr.

DÉMARCHES EN LIGNE DÉMATÉRIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME



La plateforme **e-permis.fr** est mise à votre disposition pour transmettre vos différentes demandes directement en ligne :

- Certificat d'Urbanisme dit d'information (CUa)
- Certificat d'Urbanisme dit opérationnel (CUb)
- Déclaration Préalable (DP)
- Permis de Construire (PC)
- Permis d'Aménager (PA)
- Permis de démolir (PD)
- Autorisation de Travaux (AT)

Bon à savoir :

- Tout dépôt dématérialisé ne doit pas faire l'objet d'un second dépôt en papier.

- Les dépôts dématérialisés de demandes d'autorisations d'urbanisme sont recevables sur la ville de Lèves uniquement via la plateforme E-permis.

- Le dépôt d'un dossier sous format papier directement en mairie ou par envoi postal demeure possible.

E-Permis : Comment ça marche ?

- 1 Accédez à la plateforme www.e-permis.fr ou via le site internet de la ville de Lèves dans "cadre de vie / urbanisme".
- 2 Créez votre compte utilisateur en cliquant sur "enregistrer"

- 3 Suivez les étapes indiquées sur la plateforme afin de créer votre dossier et valider le dépôt de votre demande.

Pour vous aider un tutoriel est accessible à l'adresse suivante : <http://tuto.e-permis.fr/identification.php>

- 4 Une fois votre dépôt terminé, vous recevrez un accusé d'enregistrement électronique automatiquement (AEE) attestant le démarrage de l'instruction de votre dossier puis sous 10 jours un accusé de réception électronique qui vous précisera son numéro d'enregistrement (ARE). (*Attention, vérifiez vos messages indésirables : vos accusés peuvent s'y trouver !*)

E-PERMISS est un service gratuit et sécurisé, accessible 24h/24 et 7J/7.

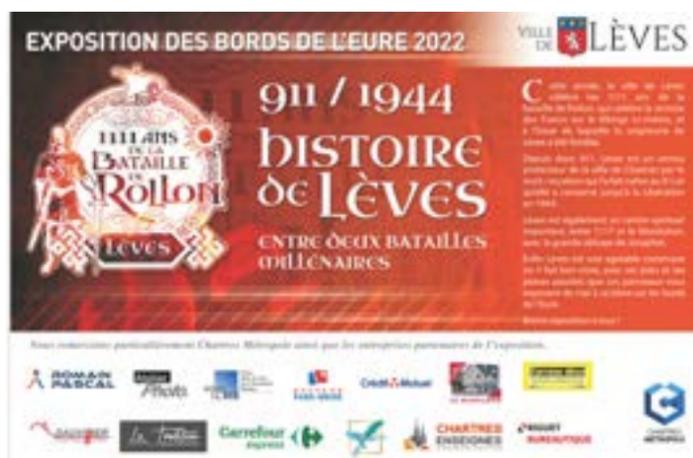
Le service urbanisme reste à votre écoute pour vous renseigner et vous accompagner au 02 37 180 180, pendant les heures d'ouverture de la mairie et sur rendez-vous.

INFOS UTILES

A l'attention des notaires

La ville de Lèves vous permet de déposer les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) et les Certificats d'Urbanisme d'information (CUa) sur la plateforme E-permis.

EXPOSITION DES BORDS DE L'EURE



Découvrez la 8^{ème} édition de l'exposition des bords de l'Eure. Elle portera cette année sur le thème "Histoire de Lèves, entre deux batailles millénaires" et racontera les grandes pages de l'histoire de notre commune, entre la bataille de Rollon de 911 (*en lien avec la Fête Vikings organisée les 08, 09 et 10 juillet - cf. pages 8 et 9*) et la Libération de Lèves en 1944.

A pied ou à vélo vous aurez le loisir de la découvrir sur le plan vert de la mi-mai à mi-octobre.

L'ABBÉ LEDRU, LE DON CAMILLO LÉVOIS



Eglise Saint Lazare de Lèves avant sa destruction le 16 août 1944.

bien. Contrairement au Don Camillo du film, notre curé et notre maire étaient liés d'une profonde amitié. Politiquement Mathurin Aiglehoux, le maire et François Ledru, le curé, étaient liés par le même besoin de rendre heureux leurs administrés.

Tous les dimanches, l'église était pleine de fidèles venus écouter les homélies apologétiques et théâtrales du curé. Du haut de sa chaire, il ciblait sans les nommer certains ou certaines qui dans la semaine n'avaient pas eu la conduite généreuse ou vertueuse appropriée à l'enseignement de Jésus. Ce curé connaissait tout sur les qualités et les défauts, les travers de chacun comme s'il était de leur famille.

La renommée du Père François Ledru s'étalait bien au-delà de la commune de Lèves. Alexandre Dumas, oui, l'auteur des Trois Mousquetaires, en villégiature au château de Levevilles, venait régulièrement à la messe écouter notre curé. S'inspirait-il de sa prose ou de ses sermons pour bâtir ses romans ??? Toujours est-il que l'écrivain relate dans ses mémoires le schisme et la révolution lévoise du 28 avril 1833 (voir le Pied de Fée n° 73 - page 12). Ce 28 avril 1833, l'évêque, exaspéré et lassé de ce trublion et séditieux curé, le convoque pour le révoquer sur le champ. Il lui ordonne de quitter sa paroisse, son église et

son presbytère immédiatement car un nouveau curé, le père Dallier, le remplacera.

Les Lévois ne l'entendirent pas de cette oreille. Plus de 300 personnes armées de fourches et de bâtons, se rendirent à Chartres en hurlant et vociférant contre la décision de l'évêque. L'évêché fut mis à sac. Les gendarmes eurent bien du mal à rétablir l'ordre, au point qu'il fallut faire appel à l'armée. Bilan de cette journée du 28 avril 1833 : 1 mort, 16 blessés et 53 arrestations.

Par la suite, un logement fut alloué au curé Ledru et un fermier du bourg mis sa grange à sa disposition pour y célébrer la messe en français et non pas en latin comme il était d'usage. C'est ainsi que François Ledru se sépara définitivement de l'Eglise romaine pour créer à Lèves la « Nouvelle Eglise Chrétienne » !

Lorsque l'abbé Ledru décéda le 27 août 1837, son corps fut déposé au cimetière du Champs des Oiseaux à Lèves, avec inscrit sur la pierre tombale :

François Ledru – 1787 – 1837
Père fondateur de la
Nouvelle Eglise Chrétienne

Pierre DOUBLET

CONCOURS DES MAISONS & BALCONS FLEURIS

INSCRIVEZ-VOUS

CONCOURS DES MAISONS ET BALCONS FLEURIS 2022

> Inscriptions ouvertes jusqu'au vendredi 24 juin.

> Passage du jury le vendredi 1^{er} juillet.

À GAGNER

BONS D'ACHATS

1^{er} prix : 70€
2^{ème} prix : 60€
3^{ème} prix : 50€

UNE PLANTE

Du 6^{ème} au 10^{ème}
prix

BULLETIN D'INSCRIPTION - CONCOURS DES MAISONS & BALCONS FLEURIS

Nom et prénom* :

Adresse* :

Tél.* : Mail* :

Date d'inscription* :

Je souhaite participer au concours communal des maisons et balcons fleuris de la ville de Lèves.

J'autorise la publication des photos de mon habitation sur le site leves.fr et dans le Pied de fée.

Bulletin d'inscription à envoyer par mail à contact@leves.fr ou à déposer en mairie.

* Informations obligatoires.

A Lèves, en 1830, l'abbé Ledru était un curé adoré de ses paroissiens, mais qui ne l'était pas pour autant de son évêque. Il faut dire que Monseigneur Clausel de Montals était un évêque très strict autant sur les dogmes de l'Eglise que sur la morale de ses représentants.

Politiquement, l'évêque était un monarchiste réactionnaire, intégriste et romain, alors que l'abbé Ledru était un homme jovial, bon enfant, républicain et progressiste, disant la messe en français !

Sa forte corpulence et sa voix de stentor masquaient une empathie et une douceur qu'il offrait volontiers à ses paroissiens, qui le lui rendaient

RETOUR EN IMAGES

RÉUNION PUBLIQUE COEUR DE VILLAGE



Une réunion publique "Coeur de village" s'est déroulée à l'espace Soutine le 04 avril dernier. L'occasion de présenter aux Lévois les esquisses du projet.

SEDB REMET UN CHÈQUE À L'ALPL



L'association SEDB a fait un don de 250€ à l'ALPL afin d'aider au financement des classes transplantées. L'ensemble des 47 élèves partira à la mer au mois de juin.

VISITE DE L'ORDRE DE LA LIBÉRATION ET DU SÉNAT



Les élus ont répondu présents à l'invitation de Daniel Guéret, sénateur, pour une découverte du Sénat (photo droite : prise au sein de l'hémicycle). Ils ont profité de ce déplacement à Paris pour visiter le musée de l'Ordre de la Libération, dans le cadre du partenariat signé entre la ville et l'Ordre de la Libération, Jacques Voyer, fusillé à Chavannes, ayant été fait Compagnon de la Libération.

MASTER CLASS AVEC NICOLAS FOLMER



Les élèves des écoles municipales de musique de Lèves et Lucé ont eu le privilège de jouer avec Nicolas Folmer et de se produire avec le trompettiste sur la scène de l'espace Soutine le 02 avril dernier dans le cadre du Festival Jazz de mars.



DÉCORATION DE RUCHES PAR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE JULES VALLAIN



L'abeille Lévoise a fait participer les élèves de l'école Jules Vallain pour peindre les ruches qui seront installées au Rucher de Chavannes. Patrick Le Calvé, 1^{er} adjoint et président de l'abeille Lévoise a répondu à toutes les questions sur l'abeille, le miel, le rucher, posées par les enfants de CP.



CÉRÉMONIE DU 19 MARS



Les élus, anciens combattants, portes-drapeaux et Lévois se sont réunis devant le monument aux Morts pour commémorer les 80 ans du Cessez-le-feu en Algérie.

CONTE MUSICAL FACE À FASCES



Des élèves de l'école de musique de Lèves ont proposé aux jeunes enfants un conte musical "Les étoiles" à la mairie, dans la salle du Conseil.

NOTRE DOYENNE A FÊTÉ SES 102 ANS



Edmée Salmon, doyenne de Lèves, a fêté ses 102 ans en présence de ses arrières-arrières-petits-enfants : Melina et Malo nés le 12 et le 24 décembre 2021.

CONCERT D'HARMONIES À L'ESPACE SOUTINE



Les harmonies des écoles municipales de Lèves et Maintenon se sont retrouvées sur la scène de l'espace Soutine le 12 mars dernier pour une belle rencontre.

A LA DÉCOUVERTE DE NOS ASSOCIATIONS

La ville de Lèves bénéficie d'un tissu associatif riche qui propose de nombreuses activités aux Lévois. Le Pied de fée est parti à la rencontre de ces associations et vous propose de vous les présenter. Pour ce numéro, découvrons Country 99 et la compagnie des 12 portes.

COMPAGNIE DES 12 PORTES



Comédiens de la compagnie des 12 portes.

La Compagnie des 12 Portes fût créée par Franck Arrondeau et Franck Laguilliez avec l'idée de proposer des créations originales ainsi que des ateliers théâtre pour tout âge.

Nous proposons des ateliers de théâtre pour enfants, ados et adultes. Nos ateliers de théâtre peuvent s'effectuer ponctuellement ou sur une durée donnée en fonction du groupe.

Pour participer à nos ateliers, seule l'envie compte. La pédagogie par le théâtre et l'improvisation permettent de traiter une multitude de compétences : apprendre à oser, apprendre à écouter, apprendre à vivre en société et aller de l'avant.

Le théâtre se révèle être un outil pédagogique particulièrement pertinent pour impliquer et stimuler les participants dans leur apprentissage et leur développement personnel.

Lors des ateliers, nous travaillons sur différentes techniques d'expression et transmettons des outils utiles pour tous types de publics afin notamment d'améliorer la communication orale, d'apprendre à communiquer autrement que par les mots (gestes), de prendre conscience de l'importance de l'écoute dans un groupe, de communiquer ses sentiments, de lutter contre la solitude, créer des liens avec d'autres types de public...

INFOS UTILES

La Compagnie jouera deux pièces lors du festival de la 13^{ème} Porte qui se déroulera les 10 et 11 juin prochains à l'Espace Soutine de Lèves :
La pièce Hollywood Sur Mer le vendredi 10 juin à 20h30 et Clarisse De le samedi 11 juin à 16h30.

Renseignements et réservations au 06 22 30 60 89 ou par email cie12portes@gmail.com.

Notre site: www.lacompagniedes12portes.com

COUNTRY 99



Concert des Blue Brothers à l'espace Soutine.

Cette association loi 1901 naît en 1999 grâce à son créateur André PIRIOU, dit DD.

Elle sera basée jusqu'en 2016 à Poissvilliers où elle organisera de nombreuses manifestations (concerts, brocantes, saut à l'élastique). Elle déménage cette année-là pour la ville de Lèves, et transfère son siège social dans la commune.

Quelques mois après, notre DD nous quitte brutalement. On se souviendra de sa gentillesse, de sa générosité, de son sens de l'organisation, mais aussi de sa bonne et quelquefois sa mauvaise humeur qui faisaient de lui un personnage attachant et surtout inoubliable !

Depuis sa disparition, Jérôme son fils a repris le flambeau aidé de nombreux bénévoles, en particulier, sa femme et ses filles...cela reste une histoire de famille.

Elle a depuis son existence, en collaboration avec Alain MICHEL de PBOX BLUES, organisé de nombreux concerts musicaux recevant des musiciens et groupes de renom notamment :

Les EIGHT KILLERS (Blues Brothers à plusieurs reprises), SOLDAT LOUIS, BABAJAC, EDEN BRENT, Kellie RUCKER, Andy J FOREST Marc BOZONNET, Veronica SBERGIA, Patrick COUTIN, Johnny MONTREUIL, et tout dernièrement MISTER MAT et MARTHA FIELDS TRIO.

La crise que tout le monde a subi l'a contraint à rester en



Concert de Johnny Montreuil à l'espace Soutine.

sommeil pendant ces longs, très longs mois. Mais forte de la collaboration et des aides de la commune, les futurs concerts auront lieu comme d'habitude à l'Espace Soutine.

Les projets et les innovations sont nombreux. Elle vous attend pour les prochains événements à venir.

Les membres du bureau COUNTRY 99, Jérôme, Patrick, Patricia, Emma et Louise



Eden Brent

INFOS UTILES

Jérôme Piriou
Président de Country 99
06 24 97 42 24 / country99leves@gmail.com

HOMMAGE À CLAUDE MONTAC



Avec le départ de Claude Montac, le monde du cyclisme et la ville de Lèves perdent un de ses acteurs sans pareil. Grâce au critérium international de Lèves, nous avons vibré devant les plus grands. Et c'était aussi l'occasion pour nombre d'entre nous de faire la connaissance d'un homme attachant, « un gros bourru au cœur tendre » selon les mots de son ami Daniel Mangeas, à l'allure et à la personnalité singulières qui se révéla être un organisateur hors pair.

Jusqu'à 15000 personnes se rassemblaient pour venir applaudir les champions. Quelle n'était pas la fierté de Claude d'avoir réussi à faire venir

les vainqueurs du Tour de France Greg Lemond et Miguel Indurain, pour ne citer qu'eux, ainsi que les plus grands coureurs français.

De solides amitiés se formèrent entre lui, les équipes de bénévoles, ses fidèles partenaires et les cyclistes qui passèrent par Lèves. Tous lui sont reconnaissants de leur avoir permis de vivre tant de bons moments.

Avec la fin du critérium, Claude Montac ne perdit pas la foi et continua à mettre toute son énergie dans l'organisation d'épreuves cyclistes, lui qui ne pouvait rester inactif et fourmillait toujours d'idées.

Avec la Blé d'Or, cyclo sportive reconnue au niveau national, et le Tour d'Eure-et-Loir, qu'il relança et réussit à faire monter en puissance ces dernières années grâce à sa détermination, Claude Montac magnifia autant la petite reine que notre beau Département d'Eure-et-Loir.

Plus souvent visible sur un podium ou dans une voiture suiveuse que sur un vélo, ce qui faisait bien sourire, il était fier de recevoir les remises de prix du Trophée passion à Lèves, comme il avait été heureux d'organiser dans sa ville une arrivée du Tour d'Eure-et-Loir. Il était d'ailleurs question de refaire de Lèves une ville étape de cette épreuve majeure du calendrier sportif eurélien. Comme une évidence.

En cheminot fidèle à ses idéaux, Claude Montac était un homme présent dans la vie de sa commune, à laquelle il était attaché. Fier de sa famille qu'il associait pleinement à ses aventures, il était aussi un mari, un père et un grand-père aimant.

À Muguette son épouse, à Karine et Coralie ses filles, et à ses chers petits-enfants, la ville de Lèves présente ses sincères condoléances. Pour tous les moments d'émotions et les bons souvenirs qui resteront, merci Claude !

■ ABEILLE LÉVOISE



Le printemps est arrivé de bonne heure et aujourd'hui il est reparti, ce qui pour nos abeilles est peu perturbant. Les saisons ne sont plus tout à fait à leur place. Nous avons mis en peinture les ruches sur notre rucher, semer la jachère en espérant que le temps lui sois propice pour a l'été les fleurs sois là pour nos abeilles.

Les enfants de l'école Jules Vallain ont décoré plusieurs ruches que nous mettrons bientôt en place au rucher de Chavannes.

L'abeille Lévoise est aujourd'hui propriétaire d'un terrain que nous avons commencé à aménager, beaucoup de travail avant d'être opérationnel.

■ LÈVES TOI ET MARCHÉ

L'association « Lèves- toi et marche » vous attends avec impatience le 26 mai 2022 pour le : 14^{ème} CHAVANNE'S BROCC

Les rues d'exposants seront identiques aux années passées et nos amis forains proposeront sur le parking public du Clos de l'Arsenal (ex restaurant Chat Qui Vanne) la restauration sucré/salé et quelques animations festives. Venez nombreux.

Voici les activités de nos sections :

« Les tricopines » sont heureuses de vous accueillir à la salle « Françoise Donneau » dans l'espace Gabriel Loire pour le CAFE TRICOT:

En mai 2022 : les lundis 9 et 23 à 14h00 / samedis 14 et 28 à 10h00

En juin 2022 : les lundis 13 et 27 à 14h00 / samedis 11 et 25 à 10h00

« Je patch et je couds ». Muriel sera ravie de vous accueillir dans la grande salle du Pôle Associatif situé au 35 rue de Bailleau.

En mai 2022, les mardis 10 et 24 de 14h00 à 21h00

En juin 2022, les mardis 7 et 21 de 14h00 à 21h00

Retrouvez toutes ses informations sur www.levestoiemarche.wixsite.com/ltem

Nous nous tenons à votre disposition pour échanger sur vos projets, vos idées et vos envies. Voici les projets abordés :

- TWIRLING BATON
- MUD RUN (Course d'obstacles)
- DUCK RACE (Course de canard)

■ LA VIGNE DE LÈVES



La sympathique et dynamique soirée « levée de fonds » qui s'est tenue le 28 mars a été prometteuse. Nous remercions à nouveau les entrepreneurs locaux qui ont participé et se sont engagés par un don. D'autres promesses de dons ont été faites par plusieurs sociétés qui n'étaient pas disponibles ce soir-là. Il est remarquable de constater l'engagement sociétal local de nombreuses entreprises, soucieuses non seulement de leur image mais du sens qu'elles donnent à leur activité au-delà de leur métier propre.

Merci également à Monsieur le Maire qui nous a accueilli dans la salle du Conseil, contribuant ainsi à la réussite de cette manifestation.

Suite à l'article paru (le 1er avril ...) dans l'Echo Républicain, plusieurs particuliers se sont manifestés et ont parrainé un ou plusieurs pieds de vigne, sans oublier quelques nouvelles cotisations annuelles ! Plus que jamais le projet plait et nous sommes heureux de constater son potentiel de rassemblement.

La plantation est confirmée deuxième quinzaine d'avril ; auparavant notre ami Patrick Vassard a procédé fin mars à une reprise du labour effectué un mois plus tôt offrant maintenant un joli terrain prêt à l'action !

Nous vous recommandons la visite de notre site internet (www.lavignedeleves.com) et celle de notre page Facebook. Vous y retrouverez le compte-rendu de la première visite du vignoble qui se tiendra le Samedi 30 avril, de 14 heures à 17 heures.

Merci à tous et à bientôt, François MEBS

■ LES AMIS DU LÈVES MUSIC BAND

Samedi 12 mars dernier, l'orchestre d'harmonie de Lèves recevait ses amis de l'harmonie de Maintenon. Notre association participait à la logistique de ce concert et a décidé de reverser la recette de la vente des programmes ce soir-là, soit 72 €, à une association locale qui œuvre pour l'accueil des réfugiés Ukrainiens dans notre région : les Ukrainiens et les amis de l'Ukraine en Centre-Val-de-Loire.

Dans les événements à venir : samedi soir 7 mai, l'orchestre symphonique s'associe à l'ensemble vocal Cluster pour un concert autour du Te Deum de Bizet à l'église de Lèves. Enfin, le dimanche 3 juillet, notre association célébrera la fin d'année avec un concert à 12h, dans la cour de l'école de musique, qui rassemblera nos deux orchestres. Ce sera le dernier avant le déménagement dans le nouvel établissement, l'an prochain. Ce concert, ouvert à tous, sera précédé de notre assemblée générale.

■ AVENIR GYMNIQUE DE LÈVES



Après une période de crise sanitaire, l'Avenir Gymnique de Lèves fait son retour en force dans les compétitions. En effet, le dimanche 6 mars 2022, l'équipe Aînées F1 est montée sur la première place du podium au Complexe sportif de la Madeleine, maintenant

ainsi sa place de championne départementale d'Eure et Loir déjà acquise en 2019.

De plus, la gymnaste lévoise Juliane Brésillion a fait la fierté du club terminant également championne départementale en individuel le dimanche 3 avril 2022, suivie de très près par Manola Nasri, lévoise également, qui remporte la seconde place.

■ CHARLES GAUTIER



Le 13 mars, nous avons organisé notre loto annuel et ce fut un moment très convivial avec 34 participants. Nous tenons à remercier les commerçants qui ont contribué à cette réussite : Les boulangeries La Pierrotine et La Tradition ; Les pharmacies Colas-Piccinin et des Courtilles ; Les coiffeurs Imagin'hair, Espace coiffure, Feeling coiffure et Coiffure Florence (Bailleau l'Evêque) ; L'Institut Douce'Heure ; Carrefour Express ; Etablissements Prella et la Pizzeria Don Camillo.

■ LES PARENTS DES LÈVES



L'association Les Parents des Lèves a pu organiser le carnaval le vendredi 25 mars pour le plus grand bonheur et plaisir des petits mais aussi des grands. Nous avons démarré le cortège vers 18h30 de près de 400 personnes depuis la Fondation d'Aligre pour nous diriger par la suite vers la cour de l'école

Jules Vallain où nous attendait M. Hiver.

Le Président de l'association a mis le feu à M. Hiver en compagnie de M. Le Maire. Nous tenons à remercier les services techniques, les couturières (Auréliet et Charlotte), la Fondation d'Aligre, M. Vassard, l'entreprise 5 sur 5 sécurité, Julie et les enfants du centre de loisirs, les membres du CFL qui nous ont permis de pouvoir organiser cette

Mais que seraient les compétitions sans entraînements ? Après deux ans d'entraînements parfois interrompus par la Covid, le club n'a jamais cessé de persévérer et de s'adapter malgré les mesures gouvernementales. Depuis septembre, les entraînements ont pu reprendre dans des conditions ordinaires au complexe sportif Michel Castaing pour le plus grand bonheur des gymnastes.

Il n'est pas sans rappeler que de tels résultats ne pourraient être possibles sans l'investissement infaillible des entraîneurs qui, de par leurs compétences et leur volonté de transmettre leur savoir, permettent aux adhérents de s'épanouir et de progresser à leur rythme.

Ainsi, l'esprit d'équipe et la persévérance restent les maîtres mots de l'association afin que chaque entraînement reste un plaisir à partager entre coéquipières.

Nous avons organisé une sortie au Cabaret "Madame Sans Gêne" le 8 avril et 56 adhérents y étaient présentes et ont été ravies de la bonne ambiance.

Nous sommes en préparation pour le repas annuel du samedi 28 mai qui sera sur le thème du "Moulin Rouge". Vous pouvez venir costumés si vous le désirez et des surprises vous y attendent. N'oubliez pas de renvoyer le coupon réponse avant le 15 mai pour vous inscrire afin de faciliter l'organisation.

Une sortie est organisée le 27 juin à Livarot pour une visite de la Fromagerie Graindorge, un repas à l'Auberge de la Levrette animé avec des musiques mécaniques.

INFORMATION : Le goûter prévu en décembre est reporté au dimanche 2 octobre à la Salle Marcel Josse.

magnifique fête qui nous a tant manqué ces dernières années.

Le dimanche 12 juin se déroulera la traditionnelle kermesse organisée par l'ALPL dans la cour de l'école Jules Vallain. Ouverture des portes à 10h. Au programme : plusieurs animations avec des jeux en bois mais aussi des jeux d'adresses, une structure gonflable, un parcours d'obstacles et une ambiance musicale tout au long de la journée. L'école maternelle JP Reschoeur fera un spectacle musical à 11h quand l'école élémentaire J. Vallain nous concoctera un flasmob pour 14h. Vous pourrez vous restaurer directement sur place. Vous pourrez également acheter des enveloppes contenant toutes des lots.

Actuellement, nous manquons de bonnes âmes pour tenir les stands, si vous êtes disponibles et que vous souhaitez venir donner un coup de main le 12 juin, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de Benjamin Castel – 06 84 58 01 01 ou Virginie Laval – 06 62 71 58 59 ou par mail à l'adresse suivante : lesptitslevois@gmail.com

■ COMITÉ DES FÊTES



Merci à vous toutes et tous, vous étiez nombreux en cette matinée ensoleillée. Suprêmes récompenses, les 150 petits chasseurs souriants semblaient ravis de leurs découvertes gourmandes.

Le bric à brac" du COMITE DES FETES DE LEVES aura lieu à l'espace Soutine le dimanche 3 juillet 2022 à 8 heures. Les inscriptions pourront débiter dès le 30 mai auprès de Mme Honoré au 06.61.76.18.51.

■ ULAC

Les prochaines cérémonies de mémoire auront lieu aux dates suivantes. Nous comptons sur une participation nombreuse.

- Dimanche 1^{er} mai : cérémonie au mémorial du Champ de Tir de Chavannes. 16 heures, rassemblement à l'entrée du Chemin des Fusillés

16 h.15 : cérémonie

- Dimanche 8 mai : 77^{ème} anniversaire de la victoire de la seconde guerre mondiale

10 h.15 : rassemblement

10 h.30 : office religieux

11 h.40 : défilé

12 h.00 : cérémonie au Monument aux Morts

- Samedi 18 juin : Appel du Général de Gaulle

18 h.00 : rassemblement à la porte du cimetière

■ TENNIS CLUB



C'est avec plaisir que les joueurs du TC Lèves ont pu reprendre les matchs par équipes (les derniers dataient de novembre 2019). Les séniors ont donc participé aux championnats hiver en janvier avec plus ou moins de réussite mais avec joie. Ensuite, courant mars, place aux jeunes de 13 à 15 ans. Le TC Lèves engageait cette année une équipe filles et une équipe garçons. Ce fut une belle expérience pour tous. Le mois de mai voit arriver les championnats printemps avec 6 équipes séniors engagées. N'hésitez pas à venir les encourager.

Au mois de mars, le TC Lèves a aussi organisé une animation club : Une soirée padel et soccer à l'Arène. Tous les participants se sont beaucoup amusés et sont prêts à remettre ça. Merci aux organisateurs. Le soleil revient alors tous à vos raquettes !

■ FNACA

60^{ème} anniversaire du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie

Cette journée du souvenir et du recueillement a été commémorée au cimetière de Lèves, en présence de Rémi MARTIAL, maire et conseiller départemental, d'élus et de nombreux anciens combattants.

Le cortège se forma et, après avoir fleuri les tombes de nos camarades lévois : Jacky LARUE et Robert DEVAUX tombés lors des combats et observé une minute de recueillement, se dirigea vers le monument aux morts.

Le manifeste national de la FNACA lu par François DAUVILLIER, président et le texte de la secrétaire d'état au Ministère des Armées par Monsieur le Maire furent écoutés avec une grande attention.

La cérémonie se poursuivit par les dépôts de gerbes. En premier, celle de l'Amicale laïque par son président Yves Carrière, puis celle du comité FNACA par Jean-Jacques Gudin et enfin celle de la municipalité par Rémi Martial, maire.

Une minute de silence fut observée et la Marseillaise fut chantée par l'assistance.

Cette manifestation du souvenir et de commémoration se termina par un café et quelques viennoiseries offerts par la municipalité.

Lors de son allocution, Monsieur le Maire précisa qu'il était important de se rassembler pour rendre hommage aux victimes de la guerre d'Algérie et surtout témoigner pour les générations futures. La paix est très importante surtout en cette période troublée par la guerre en Ukraine, à la porte de l'Europe. Sur le plan local, il détailla les travaux entrepris au mémorial de Chavannes et au cimetière pour le carré des militaires.

■ AMICALE LAÏQUE



Dates à retenir

Théâtre : La Boîte à Eux a le plaisir de vous présenter Le Bourgeois gentilhomme, l'une des pièces les plus connues de Molière. Dans une mise en scène originale, vous découvrirez ou redécouvrirez cette comédie ballet qui eut tant de succès à sa création. Elle dépeint avec grande

drôlerie l'aspiration d'un bourgeois devenu riche à s'élever au rang de gentilhomme. Un spectacle à ne pas manquer !

Les J5, V6, S7, M10, M11, J12, V13, S14 mai à 20h30 et D15 mai à 15h30 à l' Espace Soutine.

Exposition peinture, encadrement d'art : les élèves des ateliers peinture et encadrement d'art vous invitent à découvrir leurs créations à la salle Josse. Fruits de leur passion, les œuvres exposées sauront vous faire rêver et voyager.

Ouverture au public le samedi 25 et le dimanche 26 juin

Ouverture aux scolaires : lundi 27 juin, élémentaire Jules Vallain et mardi 28 juin, maternelle J-P Reschoeur.



Le 16 mars 2022 l'association SEDB28 a tenu son Assemblée Générale au complexe sportif Michel Castaing à Lèves en présence de Monsieur Michel Kriegel, vice-président de la fédération nationale, de Madame Bénédicte Palluel, adjointe au maire de Lèves Monsieur Alain Lhemery, président de cette association affiliée à la Fédération française de l'encouragement du dévouement et du bénévolat a présenté le rapport moral et financier en indiquant que malgré les possibilités réduites liées à la situation sanitaire actuelle n'était pas restée inactive.

Au cours de cette AG, Monsieur Kriegel a eu le plaisir de remettre deux médailles de bronze de la FFEDB. L'une à Danielle Bouvet, fondatrice et présidente pendant dix ans de l'association des « Blouses roses », également membre actif à la Croix Rouge.

L'autre à Monique Gallois investie dans plusieurs associations (Entraide Guinée, les Amis de l'Abbaye de Josaphat, la Fondation d'Aligre, le comité de jumelage, les Eglises ouvertes en Eure et Loir..) Ces médailles ont montré l'importance de l'engagement dans le bénévolat et la source d'épanouissement qu'il procure.

En 2022, le thème de l'action nationale sera de soutenir le mécénat chirurgical cardiaque par tout type d'actions.

AMAP'TITE TERRE

Cette année, l'association Amap'tite Terre a participé à l'assemblée constitutive du réseau des AMAP de la région Centre Val de Loire et y adhère.

Une AMAP est une Association pour le Maintien de L'Agriculture Paysanne, les premières en France sont nées en 2001.

Des paysans et des consomm'acteurs construisent ensemble un autre rapport à l'agriculture et à l'alimentation; par l'engagement des paysans au niveau de la production agricole offrant une alimentation de qualité et accessible ; et par l'engagement des amapiens en passant des pré-commandes de leur production et offrir une solidarité au monde paysan.

Le réseau des Amaps du Centre Val de Loire, va permettre aux Amaps de mieux se faire entendre auprès des pouvoirs publics, de soutenir plus efficacement l'installation de jeunes paysans, et d'aider au développement de nouvelles AMAP.

Si cette démarche responsable vous intéresse, nous vous attendons sur notre lieu de distribution, au pôle associatif du Mousseau, 35 bis rue de Bailleau, le vendredi soir de 18h30 à 19h45. Vous pouvez également nous contacter par mail amaptiteterre@free.fr ou par téléphone au 06 28 07 80 66

ENCADANSE

L'association « ENCADANSE à Lèves » propose des cours de zumba, danse en ligne et danse de salon depuis le mois de septembre au pôle associatif les Mousseau au 35 rue Bailleau à Lèves. Un cours d'essai gratuit est possible et uniquement sur inscription car places limitées. Pendant les vacances scolaire, nous proposons des stages de révision pour ceux qui le souhaitent. Un repas dansant sera organisée le 21 mai prochain au foyer communal de St Prest (inscription une semaine avant la date) - Renseignements au 07 85 61 06 55.

FC LÈVES



La fin de saison s'annonce palpitante pour le FC Lèves ! D'abord nos seniors sont toujours premier et il ne reste que 5 matchs, la montée en première division est à portée de main.

Nos u15 sont toujours en course pour jouer la finale départementale championnat D2. Nos u13 sont aussi en course pour jouer la finale départementale championnat D2.

La performance est la qualification des u10A pour la finale coupe niveau2 qui aura lieu le 14 mai à Maintenon, nous leurs souhaitons le meilleur.

Côté extra sportif à noter que nos u11 avec quelques u12/u13 ont passé une journée à Clairefontaine (lieu où l'équipe de France s'entraîne). Ils ont d'abord visité les installations puis pris le repas et ensuite ils ont bénéficié d'un terrain pour pouvoir faire un petit tournoi. Courant mai se sera au tour des u10 de faire cette même journée, les u15 iront visiter aussi Clairefontaine.

De plus un déplacement est organisé pour aller voir le match ligue1 fc Nantes Bordeaux.

Une belle saison pour le FC Lèves qui pourra être historique si nos seniors accédaient au plus haut niveau départemental.

Venez encourager nos jeunes et seniors

LÈVES PÊCHE ET NATURE

Nos tarifs 2022 :

carte a la journée 5 euros / carte annuelle Lévois 20 euros / extérieur 40 euros / carte jeune de 10 à 16 ans 10 euros / gratuit pour les moins de 10 ans. Week-end du 4 et 5 juin gratuit pour la fête de la pêche. Concours de pêche special poissons chats le 25 juin contacts 06 72 77 20 92.

INFOS

ÉTAT-CIVIL

Naissance

17.12.2021
10.01.2022
26.01.2022
23.02.2022

Lyanna DROUÈRE
Mylann GUERIN
Eugénie BONNET
Élana DUBIN

Mariage

12.02.2022

Anselme DIMIER de la BRUNETIERE
et Armelle PALLUEL

Décès

05.02.2022
07.02.2022
28.02.2022
31.03.2022

Colette VERLET veuve DÉPIS
Claude CHANTEPIE
Bernard JÉRÔME
Claude MONTAC

jusqu'au 04 avril 2022

URBANISME

Autorisations délivrées	Déclarations préalables	Autorisations en instruction
<p>Crédit Agricole Foncier Immo 28 POULLARD Stéphane ROCAMORA Armand MARINESCU Gabriella GUILLET Didier ACBAT LHERITIER ALB Ioan-Vicrel ALB Ioan-Vicrel HABITAT EURELIEN MARINESCU Gabriella SOURICE Thomas LAGRUE Valérie DECET Christian ALONSO Benjamin</p>	<p>5 Chemin de Dreux 53 avenue de la Paix 40 rue de Bailleau 7 et 9 rue des Grands Près 41 rue de la Chavannes 16 rue de la Ravaudière 49 rue du Bout du Val 37 route de Chavannes 19 avenue Soutine 2 rue Jean Jaurès 2 rue Jean Jaurès 7 rue de la Chacatière 16 rue de la Ravaudière 31 rue des Hauts de Fresnay 37 rue Nelson Mandela 27 avenue Gérard Philippe 1 rue Bernard Jumentier</p>	<p>5 allée des Alouettes</p>
<p>BEAUREPERE Sylvain</p>	<p>12 avenue de la Paix 2 rue Jean Jaurès 15 rue du Bout du Val 4 place de l'Eglise</p>	<p>12 avenue de la Paix</p>
<p>BRUN Claude FLORENT Samuel BIZELU Frédéric CASTEL Benjamin HAYE Romuald BLAVOT Teddy DESMIER Marie-France GOHON Jean-Jacques CHAPALAIN Michel HUVEAU Danièle</p>	<p>1 rue des Hauts de Fresnay 39 rue du Bout du Val 3 rue des Vaux de Lèves 5 allée des Alouettes 18 rue Flora Tristan 33 rue Jean Moulin 18 résidence des Marcoins 1 rue de la Vau Monnaie 14 route du Bois de Lèves Chemin de Fontaine Bouillant</p>	<p>33 avenue de la Paix 9 rue de la Butte Celtique 14 rue Alphonse Jacquet 138 route de Chavannes 25 avenue Soutine</p>
<p>CASTEL Benjamin</p>	<p>5 allée des Alouettes</p>	<p>5 allée des Alouettes</p>
<p>OBERDIEDER Cynthia RICHARD Cyril</p>	<p>5 rue Bernard Jumentier 10 rue Nelson Mandela</p>	<p>5 rue Bernard Jumentier 10 rue Nelson Mandela</p>
<p>MMA</p>	<p>43 avenue de la Paix</p>	<p>43 avenue de la Paix</p>
<p>TOUBA Michel SCCV Domaine de Mathilde RAFFRAY HAVARD Anne Laure BROUARD Benjamin ZEMMOURI Abdellatif</p>	<p>33 avenue de la Paix 9 rue de la Butte Celtique 14 rue Alphonse Jacquet 138 route de Chavannes 25 avenue Soutine</p>	<p>33 avenue de la Paix 9 rue de la Butte Celtique 14 rue Alphonse Jacquet 138 route de Chavannes 25 avenue Soutine</p>
<p>LEGRAND Patrice</p>	<p>21 avenue de la Paix</p>	<p>21 avenue de la Paix</p>

jusqu'au 31 mars 2022

CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 07 FÉVRIER 2022

1. Budget 2022 - Reprise anticipée des résultats prévisionnels (budget ville de Lèves)

L'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Il est possible au Conseil Municipal de reprendre par anticipation les résultats 2021, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé de 2021 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2022.

L'affectation en 1068 (investissement) reste une provision jusqu'au vote de la délibération d'affectation des résultats définitive qui intervient après le vote du compte administratif.

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra

procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2022. Les résultats de l'exercice 2021 se présentent comme suit.

VU l'article L 2311-5 du Code général des Collectivités territoriales, qui permet de reporter au budget de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur,
VU l'instruction comptable M14,
CONSIDERANT que les affectations seront également inscrites au budget primitif ainsi que les restes à ré-a-liser,
CONSIDERANT que la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif,
VU la commission « Affaires générales » du 31 janvier 2022,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE pour le budget 2022, la reprise anticipée des résultats comme indiqué ci-dessous,
APPROUVE la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2021 ainsi que les restes à réaliser, du budget principal (ville)
AUTORISE monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent.

BUDGET PRINCIPAL - Reprise anticipée des résultats prévisionnels 2021

	DEPENSES	RECETTES
<u>Section de Fonctionnement</u>		
- Résultat de l'exercice 2021	6 630 931,77	7 708 317,15
- Résultat à affecter (excédent)		1 077 385,38
<u>Section d'investissement</u>		
- Résultat de l'exercice 2021	4 732 617,87	5 309 200,61
- Résultat (excédent)		576582,74
<u>Résultats cumulés 2021 hors RAR (excédent)</u>		1 653 968,12
<u>Reprise anticipée 2021 sur budget 2022</u>		168 228,83
- Prévision d'affectation en section de fonctionnement (compte 002)		
- Prévision d'affectation en section d'investissement (compte 1068)		1 485 739,29
Pour rappel :		
<u>Restes à réaliser au 31 décembre 2021</u>		
Investissement	2 364 533,89	1 466 926,60

2. Exercice 2022 - Budgets primitifs - Annexes

Lors de sa séance du 13 décembre 2021, le Conseil municipal a débattu sur les orientations budgétaires de la ville pour la période 2022-2024. A partir de ces orientations et des besoins recensés, ont été élaborés les budgets primitifs pour 2022 pour la ville de Lèves et l'Espace Soutine.

Il est rappelé que le budget « ville » intègre la reprise anticipée des résultats et les restes à réaliser conformément à l'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir pris connaissance du projet des budgets primitifs de l'exercice 2022 de la commune et de l'Espace Soutine, les inscriptions budgétaires s'élevaient en dépenses et en recettes à :

Commune de LEVES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES
RECETTES	5 766 662, 83 euros
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES
RECETTES	5 388 040, 89 euros
Espace SOUTINE	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES
RECETTES	61 366 euros
SECTION D'INVESTISSEMENT	0 euro

VU la commission « Affaires générales » en date du 31 janvier 2022, **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 24 voix pour, 4 voix d'opposition (Mmes GUILLET, GONZALEZ-RUIZ, IZEL et M. GILLOT), VOTE** tels que présentés les budgets primitifs 2022.

3. Demandes de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2022

En complément de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, la commune de Lèves sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour certains travaux.

Les projets présentés pour 2022 sont les suivants :
1. Création d'une nouvelle école de musique et réaménagement de l'Espace Soutine. L'école de musique, de construction ancienne (un des pavillons date de 1960), est un lieu d'enseignement mais également de pratiques musicales. Des concerts y sont également organisés en

lien avec le secteur associatif. Les dysfonctionnements recensés sont l'absence d'isolation thermique et de programmation du chauffage, l'inadaptabilité des locaux aux personnes à mobilité réduite et aux représentations musicales et l'insécurité quant à l'accès.

Le projet consiste à :
La pérennisation de l'offre de formation musicale existante et la dynamisation de l'offre culturelle en réalisant en parallèle des économies de structure par la mutualisation de locaux existants, la diminution de la consommation d'énergie, l'amélioration de l'accès notamment en termes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et l'adaptabilité des salles de classes musicales aux besoins.

En ce qui concerne l'espace Soutine, ce dernier, construit en 1993, est un équipement polyvalent constitué d'une grande salle avec scène intégrée, loges et gradin amovible. La capacité d'accueil est de 358 places assises. Cet espace comprend également 3 salles de 39 à 48 m², une cuisine équipée et un bar donnant sur la grande salle. Les salles 1 et 2 sont équipées de cloisons amovibles permettant d'ouvrir sur la grande salle. L'Espace Soutine est un Etablissement Recevant du Public de 3e catégorie de type L-N.

L'utilisation quotidienne de cet établissement montre les limites d'utilisation et de l'aménagement actuel (hall d'entrée et salles 2 et 3 non adaptés, salle de stockage non accessible depuis les salles) Il est donc envisagé des travaux qui portent donc sur :
La mise en accessibilité de l'accueil et de la scène de l'Espace Soutine, L'amélioration énergétique du bâtiment, La création d'une ouverture entre la grande salle et la salle de stockage, le réaménagement de l'espace des salles 2 et 3.

La livraison est prévue pour la mi-2023.
Le coût global prévisionnel du projet est évalué à 1 200 000 HT euros soit 1 440 000 TTC.

2. Réhabilitation du Presbytère : Intégré au patrimoine communal, le presbytère est un bâtiment construit en N+1 plus combles, situé rue de Josaphat à proximité de l'église Saint Lazare. Ce bâtiment loge le curé de la paroisse Saint Gilduin. Si les bénévoles de la paroisse effectuent les menus travaux, des travaux plus importants doivent être réalisés.

Le projet global consiste à :
La mise aux normes en termes d'accessibilité, la mise aux normes des installations électriques, la reprise du chauffage et de la plomberie, la diminution de la consommation de l'énergie par le changement de l'intégralité des fenêtres.

Le coût prévisionnel des travaux envisagés est évalué à 60 558, 81 euros HT soit 69 843,51 euros TTC. Ces derniers seront réalisés au cours de l'année 2022. VU le Code général des collectivités territoriales, VU le règlement de la DTER 2022, VU les commissions « Affaires générales » et « Technique » en date du 31 janvier 2022,

CONSIDERANT que les programmes communaux rentrent dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE de solliciter au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022 une subvention au taux le plus large possible pour les opérations suivantes :
opération n°1 : Création d'une nouvelle école de musique et réaménagement de l'Espace Soutine
- opération n°2 : Réhabilitation du Presbytère
D'AUTORISER monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des subventions au titre de la DETR à signer tous les actes nécessaires liés aux demandes de subventions,
D'AUTORISER monsieur le Maire ou son représentant de percevoir les montants accordés dans le cadre des demandes de subventions.

4. Demandes de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2022

En complément de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux,

la commune de Lèves sollicite une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour certains travaux.

Les projets présentés pour 2022 sont les suivants :
- Création d'une nouvelle école de musique et réaménagement de l'Espace Soutine
L'école de musique, de construction ancienne (un des pavillons date de 1960), est un lieu d'enseignement mais également de pratiques musicales. Des concerts y sont également organisés en lien avec le secteur associatif. Les dysfonctionnements recensés sont l'absence d'isolation thermique et de programmation du chauffage, l'inadaptabilité des locaux aux personnes à mobilité réduite et aux représentations musicales et l'insécurité quant à l'accès.

Le projet consiste à :
La pérennisation de l'offre de formation musicale existante et la dynamisation de l'offre culturelle en réalisant en parallèle des économies de structure par la mutualisation de locaux existants, la diminution de la consommation d'énergie, l'amélioration de l'accès notamment en termes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et l'adaptabilité des salles de classes musicales aux besoins.

En ce qui concerne l'espace Soutine, ce dernier, construit en 1993, est un équipement polyvalent constitué d'une grande salle avec scène intégrée, loges et gradin amovible. La capacité d'accueil est de 358 places assises.

Cet espace comprend également 3 salles de 39 à 48 m², une cuisine équipée et un bar donnant sur la grande salle. Les salles 1 et 2 sont équipées de cloisons amovibles permettant d'ouvrir sur la grande salle. L'Espace Soutine est un Etablissement Recevant du Public de 3e catégorie de type L-N.

L'utilisation quotidienne de cet établissement montre les limites d'utilisation et de l'aménagement actuel (hall d'entrée et salles 2 et 3 non adaptés, salle de stockage non accessible depuis les salles) Il est donc envisagé des travaux qui portent donc sur :
• La mise en accessibilité de l'accueil et de la scène de l'Espace Soutine,
• L'amélioration énergétique du bâtiment,
• La création d'une ouverture entre la grande salle et la salle de stockage,
• Le réaménagement de l'espace des salles 2 et 3.

La Livraison est prévue pour la mi-2023. Le coût global prévisionnel du projet est à 1 200 000 HT euros soit 1 440 000 TTC euros

- Réhabilitation du Presbytère
Intégré au patrimoine communal, le presbytère est un bâtiment construit en N+1 plus combles, situé rue de Josaphat à proximité de l'église Saint Lazare. Ce bâtiment loge le curé de la paroisse Saint Gilduin. Si les bénévoles de la paroisse effectuent les menus travaux, des travaux plus importants doivent être réalisés.

Le projet global consiste à :
La mise aux normes en termes d'accessibilité, la mise aux normes des installations électriques, la reprise du chauffage et de la plomberie, la diminution de la consommation de l'énergie par le changement de l'intégralité des fenêtres.

Le coût prévisionnel des travaux envisagés est évalué à 60 558,81 euros HT soit 69 843,51 euros TTC. Ces derniers seront réalisés au cours de l'année 2022. **VU** le Code général des collectivités territoriales, **VU** le règlement de la DSIL 2022, **VU** les commissions « Affaires générales » et « Technique » en date du 31 janvier 2022, **CONSIDERANT** que les programmes communaux rentrent dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE** de solliciter au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 une subvention au taux le plus large possible pour les opérations suivantes :
• opération n°1 : Création d'une nouvelle école de musique et

réaménagement de l'Espace Soutine
- opération n°2 : Réhabilitation du Presbytère
D'AUTORISER monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des subventions au titre de la DSIL et à signer tous les actes nécessaires liés aux demandes de subventions,
D'AUTORISER monsieur le Maire ou son représentant de percevoir les montants accordés dans le cadre des demandes de subventions.

5. Demandes de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissements (FDI) 2022 - Annexe

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'investissement 2022, le Conseil départemental intervient à tra- vers le fonds départemental d'investissements (FDI).

Ainsi, au titre de ses investissements, dont les crédits sont prévus et inscrits au budget primitif 2022, la ville de Lèves sollicite un appui financier par le fonds départemental d'investissements.

Les projets 2022 pour lesquels la commune sollicite une subvention au taux le plus élevé sont listés en annexe jointe à la présente délibération.

VU le code général des collectivités territoriales, **VU** les commissions « Affaires générales » et « Technique » en date du 31 janvier 2022, **CONSIDERANT** que ce programme communal est conforme aux priorités fixées par le règlement du fonds départemental d'investissements au titre de l'exercice 2022, **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE** de solliciter au titre du fonds départemental d'investissements au titre de l'exercice 2022, un appui financier au taux le plus large possible pour les opérations présentées, **D'AUTORISER** monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires liés aux demandes de subvention et de percevoir les montants accordés.

6. Fiscalité communale - Vote des taux 2022

En 2021, les taux des trois taxes directes locales ont été fixés à :
- Taxe d'habitation : 16,49 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 51,94 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,75 %

Pour l'année 2022, les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties sont proposés avec une baisse de 0,5 % soit :
- Taxe d'habitation : 16,49 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 51,71 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,56 %

S'agissant de la taxe d'habitation, la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 relative à la loi de finances 2020 aménage le dégrèvement général de la taxe d'habitation et prévoit le gel du taux de la taxe d'habitation.

VU la commission « Affaires générales » du 31 janvier 2022, **LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE** au titre de l'année 2022 le taux des trois taxes directes locales à :
- Taxe d'habitation : 16,49 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 51,71 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,56 %.

7. Exercice 2022 - Attribution de subventions aux associations – Annexe

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la ville de Lèves apporte un soutien financier par le versement d'une subvention de fonctionnement aux associations. Après examen des demandes déposées par les associations, monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer le versement des subventions, pour l'exercice 2022 (voir annexe)

En outre, la ville de Lèves peut apporter un soutien financier à titre exceptionnel par le versement d'une subvention. Cette dernière doit permettre le financement d'actions ponctuelles.

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),
VU la délibération du conseil municipal en date du 7 février 2022 relative au budget primitif de la commune pour l'année 2022,
VU la délibération n° 91-17 du conseil municipal en date du 19 décembre 2017 relative au règlement d'attribution des aides communales,
VU les demandes de subvention déposées par les associations,
VU les commissions « Services à la population » et « Affaires générales » du 31 janvier 2022,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer le versement des subventions de fonctionnement aux associations pour l'exercice 2022, dont le montant global a été voté au budget primitif 2022,
DECIDE d'attribuer le versement des subventions exceptionnelles aux associations pour l'exercice 2022, dont le montant global a été voté au budget primitif 2022,
AUTORISE monsieur le Maire à procéder aux versements des montants relatifs aux subventions des associations telles que votés.

8. Exercice 2022 - Attribution de subventions exceptionnelles

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la ville de Lèves peut apporter un soutien financier à titre exceptionnel par le versement d'une subvention. Cette dernière doit permettre le financement d'actions ponctuelles.

Après examen des demandes formulées par les associations, Il est proposé, au Conseil municipal d'attribuer, pour des actions ponctuelles, les subventions suivantes à :

- A l'avenir gymnique de Lèves pour leur participation aux championnats de France dans un département extérieur pour un montant de 1 000 euros,
- Au FC Lèves pour le financement d'une sortie à un match de D1 pour tous les joueurs du FC LEVES d'un montant de 3 000 euros,
- Et pour la participation au financement de l'organisation de la Blé d'Or d'un montant de 1 000 euros,

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),
VU la délibération du conseil municipal en date du 7 février 2022 relative au budget primitif de la commune pour l'année 2022,
VU la délibération n° 91-17 du conseil municipal en date du 19 décembre 2017 relative au règlement d'attribution des aides communales,
VU la demande de subvention déposée par les associations,
CONSIDERANT que la subvention ne sera versée sur justificatifs de l'association du bon déroulement de l'action,
VU les commissions « Services à la population » et « Affaires générales » du 31 janvier 2022,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer le versement d'une subvention exceptionnelle :
• D'un montant de 1 000 euros à l'avenir gymnique de Lèves,
• D'un montant de 3 000 euros au FC Lèves,
• Et d'un montant de 1 000 euros pour l'organisation de la Blé d'Or.
AUTORISE monsieur le Maire à procéder au versement des subventions aux associations.

9. Renouvellement de la convention SIG Infogéo avec Chartres métropole - Annexe

Par délibération n° 29-2019 en date du 24 juin 2019, le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de la convention de mise à disposition de l'outil SIG Web INFOGEO 28 (système d'information géographique) par Chartres Métropole.

Chartres Métropole a constitué un système d'information géographique afin de mieux connaître son territoire et mettre en œuvre plus efficacement les politiques nécessaires à sa bonne gestion.

Chartres Métropole propose aux communes n'ayant pas de système d'information géographique de leur mettre à disposition à titre gratuit, une licence d'information du logiciel cartographique permettant aux communes d'accéder et de consulter ces données géographiques référentiels (cadastre, scan 25, orthophotoplan, BD carto IGN...), les données métiers et l'accès aux données du patrimoine communal.

La convention d'utilisation de l'outil SIG Web INFOGEO 28 est arrivée à son terme, il convient aujourd'hui de la renouveler pour une durée de 3 ans.

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la commission « Technique » en date du 31 janvier 2022,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la convention ci-annexée entre la commune de Lèves et Chartres Métropole.

10. Convention de partenariat avec l'association « La Vigne de Lèves »

La Vigne de Lèves est une association loi 1901 dont le but est de ressusciter le vignoble lévois, très présent jusqu'au XIX^{ème} siècle.

La présente convention a pour objet la mise à disposition à titre gracieux d'un terrain (parcelle AV 00333) situé rue de Bailleau appartenant à la ville de Lèves à destination de l'association « La Vigne de Lèves », où se trouve également un point d'eau. Au printemps 2022, il est prévu en effet la plantation de 650 cepes de cépage Romorantin blanc sur 950 m² et autour une variété de raisins de table. En contrepartie, l'association devra également organiser sur le site des animations (des visites de groupes scolaires, des cours et accueil du public, etc.).

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce partenariat et d'approuver le projet de convention de mise à disposition du terrain et du point d'eau.

VU le code général des collectivités territoriales,
CONSIDERANT le projet de partenariat avec « La Vigne de Lèves »,
CONSIDERANT le projet de convention qui fixe les modalités de mise à disposition du terrain,
VU la commission « Services à la population » du 31 janvier 2022,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le projet de partenariat avec « La Vigne de Lèves »,
APPROUVE les termes de la convention de partenariat de mise à disposition du terrain communal,
AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

11. Dénomination du lotissement « Clos Paulette Chevallier »

Dans le cadre de la création du lotissement situé 19 avenue de la Paix, des travaux de voirie ont été exécutés afin de permettre l'accès à quatre lots. Afin de faciliter la localisation des futures habitations, il convient donc de dénommer cette voie nouvelle.

La dénomination des voies communales relève de la compétence du Conseil municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

De plus, le décret 94-1112 impose notamment qu'à la suite de la création d'une voie nouvelle, la liste alphabétique des voies publiques et privées et les modifications s'y rapportant, doit être notifiée par le maire auprès du centre des impôts foncier ou du bureau du cadastre concerné.

Si la dénomination d'une voie privée relève de fait de la compétence du ou des propriétaires de la voie, ces derniers ne disposent pas pour autant d'une totale liberté en la matière puisqu'en sa qualité d'autorité de police, le maire détient le pouvoir de contrôler le nom des voies privées et d'interdire ceux qui seraient contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs (Conseil d'Etat, 19 juin 1974, M. Broutin précité).

Dans le cadre des échanges avec l'aménageur, il est proposé de dénommer cette voie nouvelle « Clos Paulette Chevallier ».

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21-1 et L2121-29 du code général des collectivités territoriales,
VU le décret 94-1112 relatif à la communication au centre des impôts foncier ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles,
VU la décision du Conseil d'Etat M. Broutin du 19 juin 1974,

Retrouvez la suite du Conseil municipal sur [leves.fr](https://www.leves.fr)



Retrouvez les séances du Conseil municipal sur le **Youtube live de la ville** et l'intégralité des comptes rendus sur **leves.fr**.

TRIBUNES

MAJORITÉ

A l'heure où nous écrivons ces lignes (12 avril), le premier tour des élections présidentielles vient de se dérouler. Les finalistes sont connus, les résultats à Lèves étant sensiblement similaires à ceux que nous observons au niveau national.

Nous formulons le vœu que quel que soit le candidat élu le 24 avril, notre commune montre l'exemple par sa volonté de se rassembler et sa capacité à relever les défis – nombreux – qui vont se dresser devant notre pays durant ces cinq prochaines années.

Pour relever ces défis, qu'ils soient économiques, sociaux, budgétaires, sécuritaires ou culturels, le Chef de l'Etat aura plus que jamais besoin de faire confiance aux acteurs locaux, parmi lesquels les communes et leurs représentants élus. Nous l'avons vu, les différentes crises que traverse notre pays ne peuvent se résoudre sans que l'on ne s'appuie sur le tissu local, formé d'élus, de responsables associatifs et d'entrepreneurs. C'était le cas pendant la crise Covid, la crise économique et sociale qui s'en est suivie comme pour la gestion des conséquences de la guerre en Ukraine.

Mais on ne peut saluer l'importance des élus locaux (et de tous ceux qui travaillent de concert avec eux) et en même temps leur réduire leur capacité à agir. Les marges de manœuvre des collectivités locales ont fortement diminué ces dernières années, par les effets conjugués de la baisse des dotations de l'Etat et de la réduction de notre autonomie fiscale et budgétaire, parallèlement à des dépenses nouvelles obligatoires et normes administratives qui ne cessent de s'imposer à nous.

Cette situation de plus en plus difficile restreint nos capacités d'investissement et limite notre possibilité de vous proposer à terme la qualité de services locaux auxquels vous aspirez. Il suffit de voir toutes les collectivités qui aujourd'hui augmentent, parfois fortement, leurs taxes foncières, faute de pouvoir faire face autrement à leurs obligations. Les décisions nationales ne sont pas sans conséquences sur la situation locale. Ayons chacun bien conscience de cela.

OPPOSITION

Le 14 avril 2022

Cette année, notre groupe a voté en conseil municipal la baisse du taux de taxe foncière.

Face à la nouvelle taxe de 7.50% prélevée par l'agglomération et approuvée par les élus de la majorité de Lèves, nous souhaitons en atténuer l'impact sur votre pouvoir d'achat car l'impôt communautaire ampute **chaque année** le budget de tous les contribuables Lévois à hauteur de 300 000 euros.

Avec les nombreux programmes immobiliers venant d'être livrés, en cours de construction ou en projet (environ 300 logements), on peut s'attendre à une augmentation de 10% des bases imposables, ce qui permet d'alléger le taux d'imposition sans grignoter sur le budget de la ville.

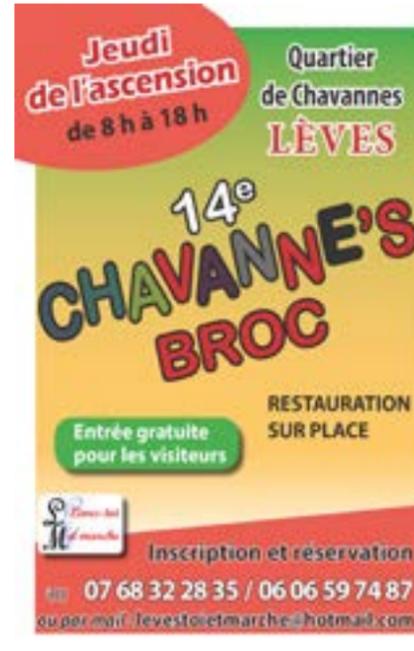
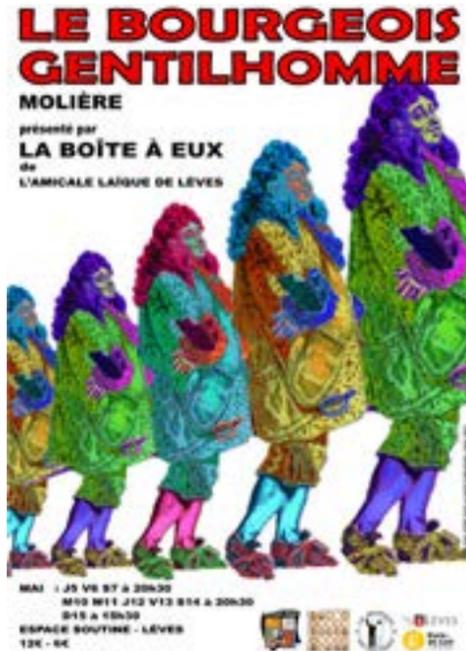
C'est pourquoi, lors de ce même conseil municipal, nous nous sommes prononcés contre le budget 2022 présenté.

Nous souhaitons qu'enfin, l'excédent budgétaire ne soit plus employé uniquement pour les investissements mais qu'une partie soit affectée à de nouvelles activités pour une meilleure qualité de services, particulièrement pour les enfants et les seniors.

Voici nos propositions pour que la culture soit accessible à toutes les générations et tous les budgets, que les enfants soient accompagnés après le temps scolaire et que les seniors ne soient pas démunis face aux nouvelles technologies et la perte de mobilité :

- Des ateliers d'éveil musical en maternelle et de musique d'ensemble en élémentaire
- Un retour aux études gratuites encadrées par des enseignants
- Le recrutement d'un agent pour développer et animer avec les bénévoles la bibliothèque municipale
- La création d'une ludothèque où il sera possible d'emprunter des jouets et des jeux de société
- Une dotation pour un fonds de livres attractif et suffisant afin d'accroître la fréquentation de la bibliothèque municipale
- Une offre de services à destination des seniors pour sortir les personnes seules de leur isolement (internet, courses, démarches administratives)

Pour nous contacter :
06 81 40 95 42
demainleves@gmail.com
LES ELUS de la minorité



MAI

DIMANCHE 1^{ER} MAI
Cérémonie en mémoire des fusillés de Chavannes
16h - rassemblement sur le Pont des fusillés

DU 05 AU 15 MAI
Théâtre : Le bourgeois gentilhomme
jouée par la Boîte à eux de l'amicale laïque
5, 6, 7, 10, 11, 12, 13 et 14 mai à 20h30 / 15 mai à 15h30
espace Soutine - Tarifs : 12€ / 6€

SAMEDI 07 MAI
Concert de l'orchestre symphonique, de l'ensemble vocal
Cluster et de la classe de chant de l'école de musique de
Lèves- 20h30 - église Saint Lazare

DIMANCHE 08 MAI
Cérémonie de la Victoire du 08 mai 1945
10h30 : office religieux en l'église de Lèves
11h30 : rassemblement place de l'Eglise

SAMEDI 14 & DIMANCHE 15 MAI
Exposition "l'arche de Noé" par LèV'Art
14/05 14h à 20h - vernissage à 17h et tirage tombola à 19h
15/05 14h à 18h - Atelier de l'Orangerie, 24 rue d'Ouarville
Contact : Arlette LOIRE au 06 03 70 26 41

DIMANCHE 15 MAI
La cyclo sportive la Blé d'Or
3 départs : 9h30 - 10h et 10h30

LUNDI 16 & 17 MAI
Banquet des anciens organisé par la ville de Lèves
12h30 - espace Soutine
Uniquement sur inscription

VENDREDI 20 MAI
Fête des voisins

SAMEDI 21 MAI
L'Agglo fait son nettoyage de printemps
9h30 - accueil café parking de la mairie
10h à 12h : ramassage des déchets
Prévoir un gilet de sécurité.

SAMEDI 21 MAI
Concert des Big Band de Lèves et Luisant
20h30 - espace Soutine - Entrée libre

MERCREDI 25 MAI
Quand c'est non, c'est non
de l'association Le Labo
20h30 - espace Soutine
Infos & résa : 06 11 85 68 99- ruizmariondanse@gmail.com

JEUDI 26 MAI
Bric à brac organisé par Lèves-toi et marche
Quartier de Chavannes de 8h à 18h
Infos et résa : 07 68 32 28 35 / 06 06 59 74 87 /
levestoiemarche@hotmail.com

JUIN

JEUDI 02 JUIN
Concert Alice animal
20h30 - espace Soutine
Du rock à la française qui se mélange astucieusement avec la pop ! Riche d'une personnalité affinée et affirmée, elle fait sonner et chanter des textes sensibles et maîtrise avec talent les subtilités de sa guitare. ALICE est une femme envoûtante, vibrante, et féline...un ANIMAL aux multiples visages !
Tarif : 15€ / Réservation en ligne sur leves.fr ou au 02 37 180 180 ou sur espacesoutine@leves.fr.

DIMANCHE 05 JUIN
Exposition de voitures anciennes
organisée par les Lions Club de la Vallée de l'Eure et Belle
Verrière au profit d'associations liées aux handisports.
10h30 à 11h30 sur la place Nailsworth de Lèves
Gratuit - ouvert à tous

VENDREDI 10 & SAMEDI 11 JUIN
Festival de théâtre par la compagnie des 12 portes
10/06 : La pièce Hollywood Sur Mer à 20h30

11/06 : Clarisse De à 16h30
Infos & résa : 06 22 30 60 89 / cie12portes@gmail.com

DIMANCHE 12 JUIN
Kermesse des écoles de Lèves
organisée par Les Parents des Lèves
10h à 17h - école Jules Vallain

SAMEDI 18 JUIN
Cérémonie en mémoire de l'appel du 18 juin
18h - Rassemblement devant le cimetière

SAMEDI 18 JUIN
Concert des classes d'instruments de l'école de musique
20h30 - espace Soutine
Gratuit, réservation en ligne sur leves.fr

DIMANCHE 03 JUILLET
Concert des orchestres de l'école de musique
Cour de l'école de musique de Lèves

LES 08, 09 & 10 JUILLET
Fête Vikings

 Les événements sont susceptibles d'être modifiés ou annulés en fonction de la situation sanitaire. Retrouvez toute l'actualité de la commune sur leves.fr



ENTRÉE LIBRE

FÊTE VIKINGS de LÈVES

8 | 9 | 10
JUILLET 2022

WWW.LEVES.FR

1111 ANS
DE LA
BATAILLE
DE
ROLLON

CONCERT LUC ARBOGAST

CAMPS VIKINGS • TAVERNES • SPECTACLES • JEUX POUR ENFANTS